
M.E.S., Numéro 132, Vol. 1, janvier – février 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 20 février 2024



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, janvier - février 2024

ANALYSE DE LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES DU SECTEUR INFORMEL A KINSHASA DE 2013 A 2020 :

Théories et évidence empirique

par

Jean KABUATA NGOYI

Apprenant

Yannick MULUEBA KIBAMBE

Chef de Travaux

(Tous) *Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,
Université de Kinshasa*

Résumé

La présente étude qui traite de la mobilisation du secteur informel a pour objectif l'identification des causes de la faible mobilisation des recettes fiscales de l'économie souterraine. De celle-ci, il en résulte que l'absence de la culture fiscale dans le chef des propriétaires des PMES, leurs lacunes dans la comptabilité et leur faible niveau d'instructions sont autant d'obstacles en vue d'une meilleure mobilisation des recettes. Afin de booster cette mobilisation des recettes fiscales du secteur informel, la sensibilisation à la culture fiscale, l'organisation de la formation comptable et l'accroissement de la pression fiscale sont autant d'atouts qui méritent d'être encouragés.

Mots clés : *mobiliser, recettes fiscales, secteur informel, Kinshasa*

Abstract

The goal of this article is to identify the causes of weakness of mobilizing taxes revenue from informal sector. After analysis, we found that the lack of education, the absence of accounting training and unknowledge of fiscal culture are some of causes which impact negatively taxes revenue in informal sector. To solve this issue, the sensibilization to the fiscal culture, the training in accounting can improve the fiscal revenue for this sector.

Mots-clés : *mobilize, tax revenue, informal sector, Kinshasa*

INTRODUCTION

Les études empiriques menées sur le secteur informel dans divers pays en développement montrent un poids très important de celui-ci dans la création de valeur ajoutée et échappe, en grande partie, aux impôts et taxes¹. A titre d'exemple au Cameroun, le secteur informel représente 150 % de la valeur ajoutée industrielle².

En Afrique, plusieurs pays sont confrontés aux problèmes de mobilisation des recettes fiscales qui sont la principale source des finances publiques. Pour faire face à la faible mobilisation des recettes fiscales, plusieurs pays ont pu engager certaines réformes fiscales.

En République Démocratique du Congo, plusieurs réformes ont été engagées depuis 2003 dans le but d'accroître les recettes des finances publiques. Pour ce faire, l'intégration du secteur formel dans l'assiette fiscale a été l'une des réformes majeures menées à ce sujet et dont le but à consister au rapprochement des petits contribuables pour permettre l'élargissement de l'assiette fiscale. Ce qui a conduit à la création des Centres d'Impôts Synthétiques (CIS) par la Direction Générale des Impôts au vu du Décret-Loi n° 017/2003 du 02 mars 2003.

Ainsi, les CIS ont été mis en place pour capter les contribuables exclus de système fiscal formel, ayant un chiffre annuel n'excédant pas dix millions de francs congolais pourtant

¹ J.-F. GAUTIER et al., « La fiscalisation du secteur informel : recherche impôt désespérément », in *Revue Tiers Monde*, Volume XLII, n° 168, octobre-décembre 2001, p.72.

² *Idem*.

représentant plus de 70% des emplois créés dans le pays³. Même alors, une faible mobilisation des recettes fiscales relatives aux petites et moyennes entreprises reste toujours à déplorer. C'est pourquoi, nous soulevons dans cette enquête, la plus récurrente problématique qui consiste à déterminer le pourquoi, jusqu'à ce jour, les recettes fiscales relatives aux PME demeurent en permanence très faibles, en dépit de toutes les mesures d'encadrement prises à ce sujet ? Dès lors, qu'est-ce qui reste de faire pour apporter des solutions en vue de son redressement ?

Pour répondre à cette problématique, nous présumons que la faible mobilisation des recettes fiscales dues aux PME seraient dues à la mauvaise mise en œuvre des procédures fiscales et aux structures inadaptées des centres d'impôts synthétiques. Pour pallier à cette insuffisance de mobilisation des recettes fiscales de l'informel, les solutions plausibles sont l'accroissement de la pression fiscale et la soumission de ces entités à la tenue de la comptabilité.

Pour parvenir à vérifier nos hypothèses, nous nous sommes fixés comme objectif d'identifier les facteurs qui sont à la base de la faible mobilisation des recettes fiscales relatives aux PME et de proposer des solutions idoines. Afin de bien réaliser cet objectif, la présente réflexion se structure en cinq points. Le premier circonscrit les concepts-clés, le deuxième présente les théories et les évidences relatives à cette notion, le troisième décrit l'approche méthodologique suivie, le quatrième analyse les résultats et enfin le dernier point discute les résultats. Une brève conclusion met un terme

I. ECLAIRAGE CONCEPTUEL DU TERME PME ET DE LA LEXIE SYSTEME FISCAL

1.1. PME

Selon *Le Petit Robert* (2007), une PME est définie à partir d'une micro-entreprise, c'est-à-dire « une entreprise de très petite taille dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas un certain seuil qui confère des avantages fiscaux⁴ ».

Selon Chu, Wan Wen (2004) qui, lors de la conférence sur la comparaison des sociétés en transition : Europe Centrale et Orientale et Taiwan, définit une PME comme « une entreprise qui caractérise habituellement le secteur informel ou non structuré⁵ ».

En à croire la Direction Générale des Impôts, à travers son code d'impôt, qui une PME désigne toute entreprise dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 80 millions de francs congolais. Dans cette étude, nous enquêtons sur la PME que nous considérons dans ce cadre comme étant proche du secteur informel qui commande la présente recherche.

1.2. Système fiscal

Le système fiscal fait référence à l'impôt. L'impôt est défini de plusieurs manières selon les auteurs. C'est ainsi que pour Gaston Jeze, l'impôt est « une prestation pécuniaire requise des particuliers, par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie, en vue de la couverture des charges publiques⁶ ».

Selon Gaudemet, l'impôt est « un prélèvement obligatoire opérée par voie de contrainte, par la puissance publique et qui a pour objectif essentiel, de couvrir les charges et de les répartir en fonction de leurs facultés contributives⁷ ».

Du point de vue de P. Kibuey, cette définition gagne à être complétée et précisée. C'est pourquoi, il dit de l'impôt qu'il est « un prélèvement pécuniaire direct assuré par la puissance publique, par voie de contrainte, à titre définitif et sans contrepartie, ni affectation préalable en

³ MAKABU MA NKENDA, T. et alii, « le Secteur informel en milieu urbain en République Démocratique du Congo : Performances, insertion, perspectives. Principaux résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 2004-2005 », in *Document Travail DIAL*, DT/2007-15, IRD-DIAL/INSEE, Paris, 2007, p.10.

⁴ ROBERT, P., *Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française*, Paris, Dictionnaire Robert 2007.

⁵ CHU WAN WEN, « Industrial growth and small and medium-sized enterprises: the case of Taiwan » in *Nations Unies sur le commerce et le développement, PME: dynamique et contributions au développement*, New York et Genève, 2004, P.1.

⁶ KIBUEY MULAMBU P., *La fiscalité et le développement*, Kinshasa, 1^{ère} édition, Académie U, 2016, p. 10.

⁷ *Idem*, p.12.

vue de la couverture des charges publiques et/ou de l'intervention socio-économique et culturelle et sa répartition en fonction des facultés contributives des assujettis ⁸».

II. THEORIES ET EVIDENCE

2.1. Théories

Une riche littérature existe sur ce sujet et qui atteste que la fiscalisation du secteur informel demeure un exercice complexe au-delà des considérations mécaniques de maximisation des recettes fiscales qui engendreraient la fiscalisation du secteur informel et politiques qui s'appuieraient sur l'égalité des citoyens devant l'impôt. De celle-ci, nous soutenons le fait que la fiscalisation du secteur informel est donc combattue par certains. L'idée est d'abord rejetée par ceux qui s'opposent à l'impôt dans son ensemble en justifiant son caractère frauduleux. Un tel rejet est le fruit du manque de légitimité des Etats dans les pays en développement. D'après ceux qui s'opposent à l'impôt dans le secteur informel, ils considèrent que le secteur informel a des éléments spécifiques du fait que la taxation des revenus d'origine informelle conduit à l'accroissement de la pauvreté et des inégalités. Cette littérature renseigne, en outre, que les activités informelles ne permettraient, en général, que de n'avoir qu'un revenu de survie. L'argument général contre l'imposition de l'impôt au secteur informel s'ajoute aux caractéristiques spécifiques du secteur lui-même.

Pour Latouche (1991) et Lautier (1994), les activités informelles permettent aux plus démunis d'avoir un revenu de survie plutôt qu'un enrichissement personnel. Ces revenus sont issus d'un processus de solidarité où l'emploi des membres de famille est privilégié. L'idée d'accumulation de richesse serait étrangère à ces types d'activités.

Quant au deuxième groupe d'auteurs, il trouve que le secteur informel doit être taxé parce qu'une partie des revenus de travail informel est supérieur au revenu moyen dans la plupart des pays. De l'obligation de sa taxation (Dioubate, 1992).

2.2. Evidence Empirique

Les études de l'OCDE menées en 1994, ont montré que les PME sont assujetties au moins à un type d'impôt par année et que le système d'imposition a prélevé de la patente et des impôts forfaitaires sur le bénéficiaire ou sur le chiffre d'affaires. De ce fait, pour Lautier (1994), il a observé le fait qu'il n'existe pas de base d'imposition assise sur les activités informelles. La fiscalisation de ces activités réduirait les revenus déjà très faibles et pourrait aggraver la situation des plus vulnérables. De ce fait, il est difficile d'imposer les activités informelles.

Pour les partisans d'imposition du secteur informel, les études empiriques ont montré que les revenus du secteur informel peuvent être supérieurs au revenu moyen de la population d'un pays. Diobate (1992) a montré qu'en Guinée Conakry, 20% des indépendants informels gagneraient des revenus très élevés.

A Madagascar, une étude semblable a montré que le salaire moyen des chefs d'entreprises informelles était d'environ six fois supérieur au salaire minimum (Madio, 1995).

Selon Oudin (1991), le taux de pression des impôts directs sur les entreprises informelles est de 4%, pour les BTP et pour les services. Tandis que pour les commerces, il est 7%, au Niger.

Cependant, il est observé que les revenus des activités informelles sont complémentaires aux revenus formels. Les deux revenus peuvent être imposables sous forme de revenu global. Ainsi qu'on peut le constater, les études existantes sur le sujet ont montré que les activités informelles ne sont pas totalement exemptées.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour collecter et analyser nos données, nous avons recouru aux statistiques produites par les centres d'impôts synthétiques de la ville de Kinshasa. Aussi avons-nous dénombré les PME ayant

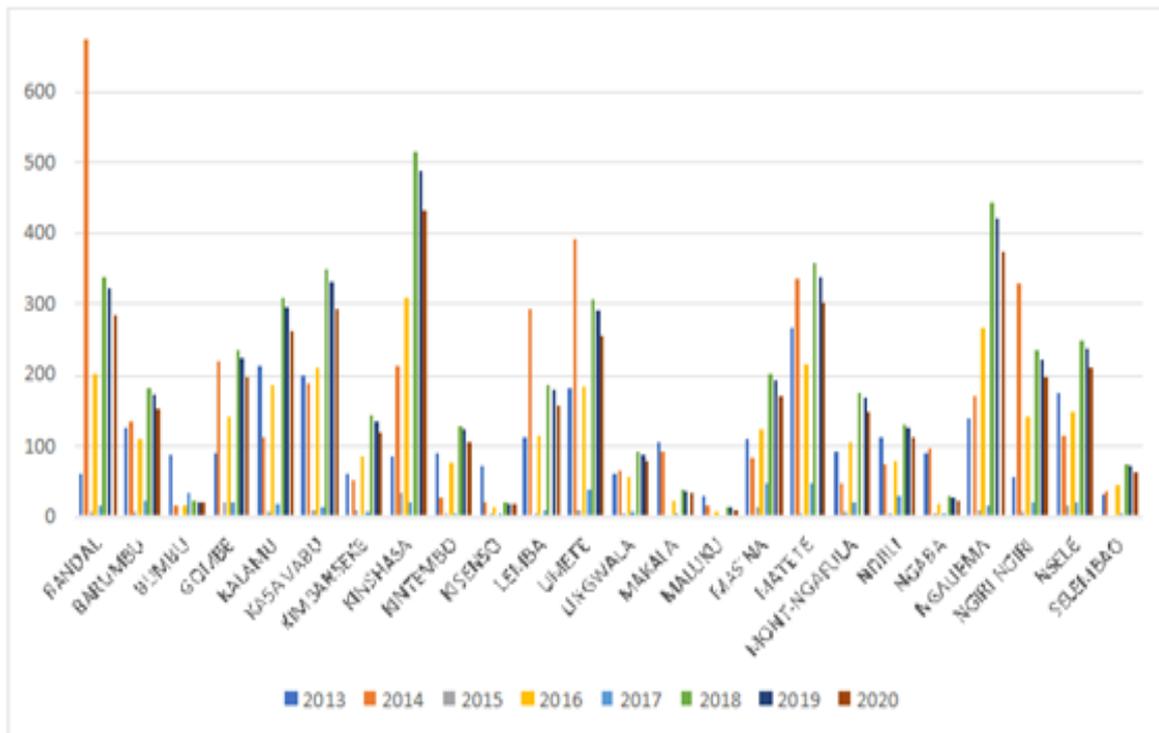
⁸ *Ibidem*, p.13.

réussi le numéro d'impôt et les recettes issues de leur imposition. Au moyen des graphiques, nous avons présenté l'évolution de mobilisation des recettes année par année.

Après présentation des graphiques, une analyse comparative a été effectuée afin d'interpréter des accroissements comme des démunitions afin de tirer des conclusions par rapport à la problématique de la fiscalisation du secteur informel dans la Ville Province de Kinshasa.

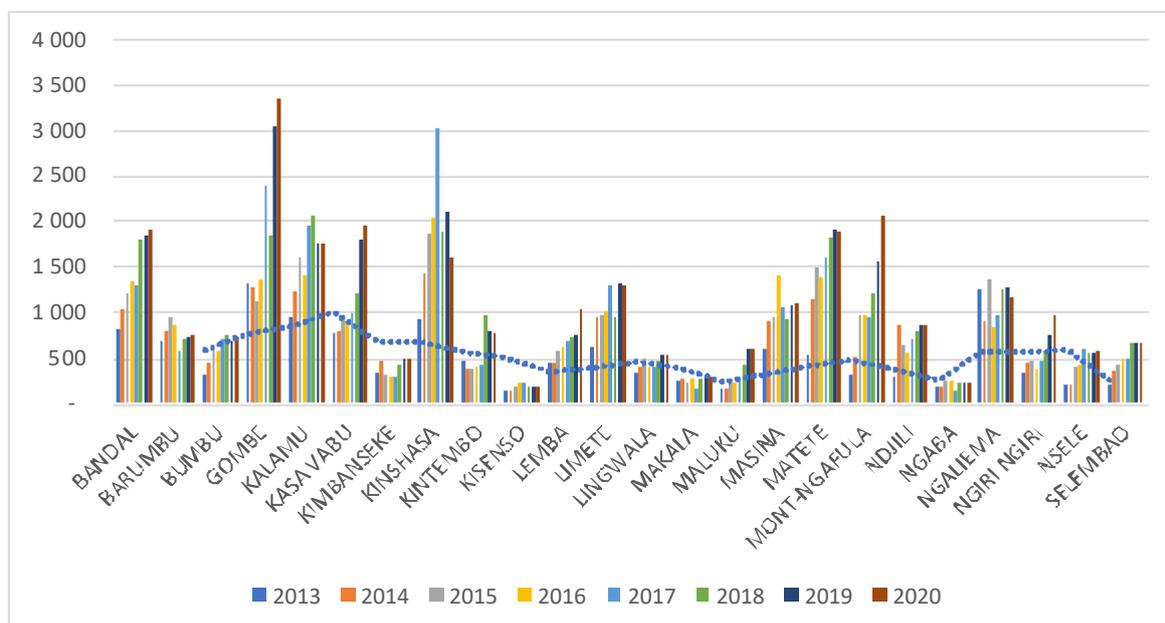
IV. ANALYSE DES RESULTATS

Figure 1. Evolution des numéros d'impôts par les CIS



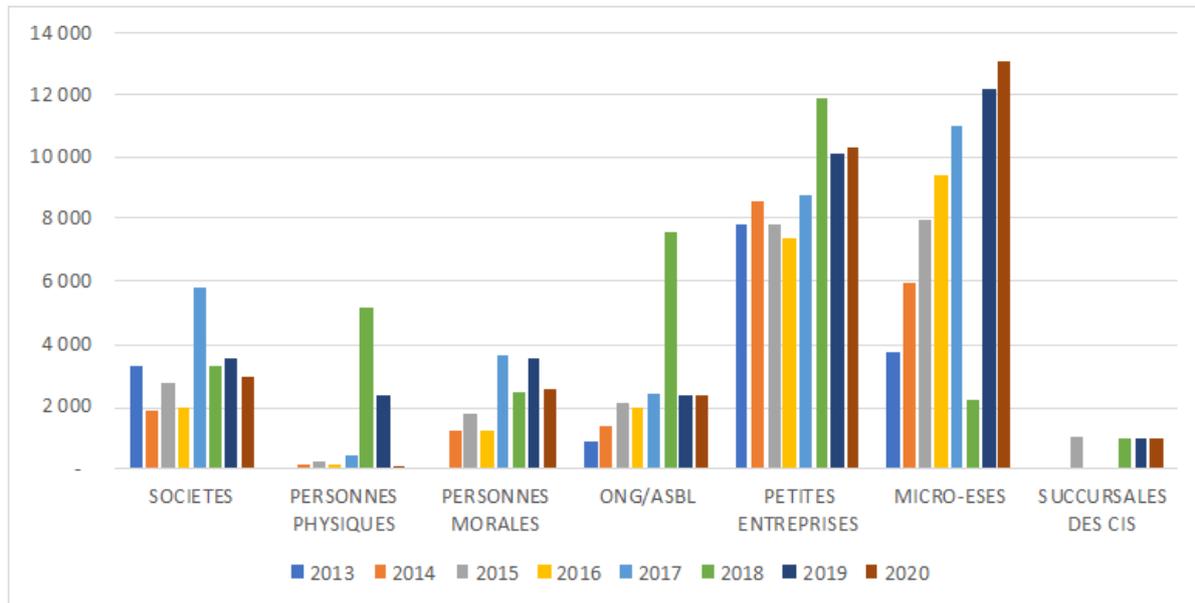
La figure 1 indique l'évolution des numéros d'impôts attribués aux entreprises de petite taille par les centres synthétiques d'impôts de Kinshasa. La moyenne d'attribution est de 2.882 numéros par an.

Figure 2. Evolution des entreprises gérées par les CIS



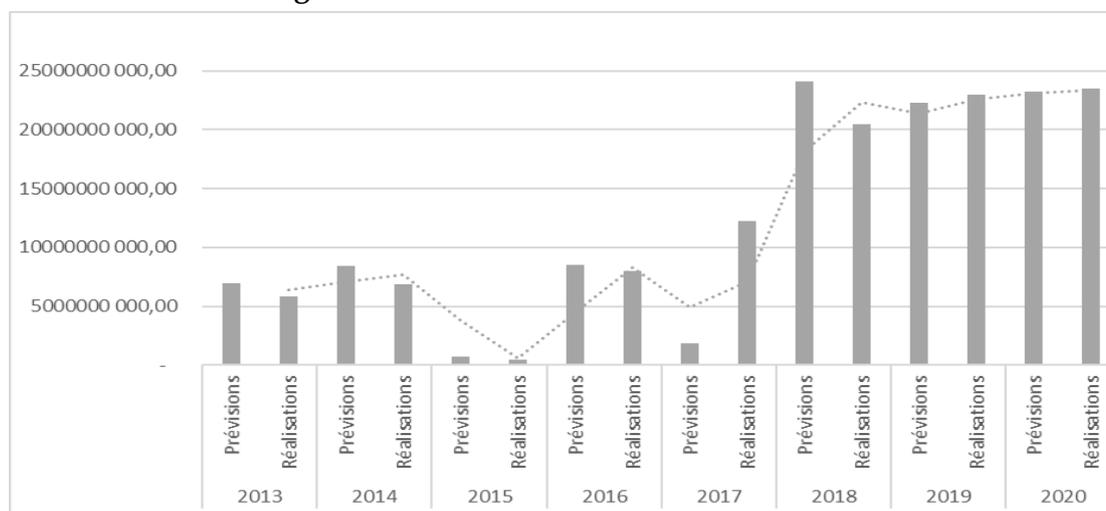
La figure 2 atteste le nombre des entreprises gérées par les Centres Synthétiques d'Impôts de Kinshasa dont la moyenne est de 6.757 entreprises par an.

Figure 3. Evolution des entreprises recensées par les CIS



La figure 3 porte sur l'évolution du nombre d'entreprises recensées par les centres synthétiques d'impôts de Kinshasa. De celle-ci, nous constatons une certaine augmentation des petites et micros-entreprises recensées pendant toute la période sous étude.

Figure 4. Evolution des Prévisions et Réalisations des CIS



La figure 4 renseigne sur l'évolution des recettes de la DUK qui sont nettement en évolution. Les réalisations des CIS ont quadruplé, soit une évolution de 402%, par rapport à l'année 2013.

V. DISCUSSION DES RESULTATS

En réalisant cette enquête, nous nous sommes proposé d'identifier les causes de la faible mobilisation des recettes fiscales afin de proposer des solutions en vue de leur amélioration. Aussi, cette analyse nous renseigne-t-elle que les recettes fiscales du secteur informel sont en augmentation avec un Pic de 402% en 2020. Cependant, les recettes sont plus mobilisées dans les centres proches des communes ayant un niveau de vie et d'éducation élevée. Cela se justifie par le fait que ces derniers utilisent les PMES comme source de création de la richesse et non comme un moyen de survie. Bien plus, les tenants de ces PMES sont pour la plupart, des personnes instruites, qui maîtrisent la culture fiscale contrairement à ceux des revenus modestes. Un autre facteur qui

facilite la mobilisation des recettes fiscales dans les centres synthétiques de population civilisées est la tenue de la comptabilisée de leurs activités. Ces résultats vérifient notre première hypothèse.

Afin de pallier ainsi les problèmes de la faible mobilisation des recettes fiscales du secteur informel, nous proposons l'imposition de la tenue de la comptabilité à travers toutes les PMES afin d'accroître tant soit peu la pression fiscale. Ces solutions appuient notre seconde hypothèse.

CONCLUSION

La présente étude s'est proposée d'identifier les causes de la faible mobilisation des recettes fiscales du secteur informel et de proposer des solutions adaptées en vue de leur accroissement. En nous appuyant sur les statistiques des Centres d'Impôt Synthétiques de la Ville Province de Kinshasa, il en est résulté que ces Centres gèrent en moyenne 6.887 PMES et attribuent le numéro d'impôts à une moyenne de 2.887 PMES par an. Il a été trouvé, en outre, que les Centres d'Impôts qui sont situés proches de la Gombe mobilisent plus des recettes que d'autres. Les raisons de cette mobilisation sont à chercher à travers la culture fiscale des propriétaires, de ces microentreprises, leur niveau d'instruction et leur capacité à créer la richesse.

Tenant compte de cette réalité, l'imposition de la tenue de la comptabilité à toutes les PMES qui dépendent des autres centres d'impôts mais surtout un léger accroissement de la pression fiscale seraient des alternatives possibles pour l'amélioration des recettes fiscales de l'informel. De tout quoi, la sensibilisation à la culture fiscale, la formation de la tenue de la comptabilité et de gestion aux propriétaires et leur encadrement permettraient une nette amélioration des recettes fiscales dans le secteur informel en Ville Province de Kinshasa. Aussi suggérons-nous ainsi au Gouvernement de la République, l'organisation des séminaires d'encadrement du secteur informel et sa numérisation dans le régime fiscal.

BILIOGRAPHIE

- CHU WAN WEN, « Industrial growth and small and medium-sized enterprises: the case of Taiwan » in Nations Unies sur le commerce et le développement, PME: dynamique et Contribuons au développement, New York et Genève, 2004,
- Jean François GAUTIER et al., « La fiscalisation du secteur informel : recherche impôt désespérément » in Revue Tiers Monde, Volume XLII, n° 168, Octobre-décembre 2001, version en ligne, consulté le 18 mars 2023 à 15h37.
- KIBUEY MULAMBU P., La fiscalité et le développement, 1^{ère} édition, Académie U, Kinshasa, 2016
- Petit Robert, Dictionnaire de la langue française, paris, 2007
- Timothée MAKABU MA NKENDA, Martin MBA, Sébastien MERCERO, Constance TORELLI, « le Secteur informel en milieu urbain en République Démocratique du Congo : Performances, insertion, perspectives. Principaux résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 2004-2005 », Document Travail DIAL, DT/2007-15, IRD-DIAL/INSEE, Paris, 2007,